

CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 4 décembre 2021

M. François Margot, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic, ainsi que les municipales et municipaux. Il remercie les employés communaux pour la préparation de la salle, nous permettant de tenir notre séance en respectant les consignes de sécurité liées au coronavirus.

Il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-neuf conseillers ; M^{me} Valérie Richoz est excusée.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.
Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Assermentation d'une conseillère
3. Procès-verbal
4. Correspondance et communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N° 13/2021 – Budget 2022
7. Divers et propositions individuelles

2. Assermentation d'une conseillère

Pour remplacer M^{me} Céline Dupré, démissionnaire, est assermentée M^{me} Lorraine Garnier, première des viennent-ensuite.

Le président l'accueille au sein du conseil. Il lui souhaite de trouver intérêt et plaisir dans sa nouvelle fonction d'élue. S'en suit une salve d'applaudissements.

3. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2021, reçu le 11 novembre par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

4. Correspondance et communications du bureau

Le président donne lecture du message de Céline Dupré. Elle donne sa démission, car elle a déménagé sur la commune de Château-d'Ex au 1^{er} novembre.

Puis il lit les lettres d'excuse de nos députés, M. Pierre-François Mottier et M^{me} Céline Baux. Cette dernière y relate quelques faits marquants de l'année écoulée : les discussions sur les charges des Communes en matière de facture sociale et de péréquation ; la révision de la loi sur le patrimoine ; la publication de l'agenda 2030 du développement durable, ainsi que le soutien aux Communes pour l'élaboration de leur plan d'action en matière de durabilité.

Il fait part du bilan des séances d'information consacrées aux compétences et aux droits de proposition des autorités communales, transmis par la secrétaire du Conseil communal de Château-d'Ex : cent dix membres des Municipalités et conseils, sur les cent cinquante invités, ont participé à ces soirées organisées au Pays-d'Enhaut. Au vu des échos très positifs, il est proposé d'organiser ce type de rencontre au début de chaque législature.

Suite à un échange avec M. Antoine Martin, municipal, une information sera donnée sur la gestion des forêts lors de l'une des prochaines séances. Dans la foulée, le bureau du conseil suggère à la Municipalité de présenter le réseau d'eau de la commune, des captages à la STEP, en ouverture de l'un des conseils de l'an prochain.

Enfin, en 2022, les dates prévues pour les conseils sont les mardis soir 29 mars, 21 juin et 4 octobre, ainsi que le samedi 3 décembre au matin.

5. Communications de la Municipalité

M. Jean-Pierre Neff, syndic, accueille chacune et chacun au nom de la Municipalité.

Il informe de changements au sein du personnel de la voirie. La Commune a dû se séparer de M. Robert Beaud, qui a quitté son poste mi-octobre. C'est M. Christophe Nicolier qui le remplace en tant que chef d'équipe du service des travaux. Un nouvel employé a été engagé au 13 décembre, en la personne de M. Jérôme Robadey.

Le plan directeur régional touristique a maintenant été avalisé par les quinze Communes des Alpes vaudoises. Il a été transmis au Conseil d'Etat pour approbation, le 19 novembre. Concernant la gouvernance, un processus, basé sur une répartition des responsabilités, a été proposé au Canton : les Communes devront garantir la conformité de leurs démarches au niveau du plan directeur régional, lors de mises à l'enquête par exemple ; les associations régionales de développement économique, Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme et Chablais Région, seront responsables de suivre l'évolution du nombre de lits touristiques.

Il est prévu que les travaux du Pont Rose-Marie à La Tine soient réalisés en quatre étapes, par l'entreprise JPF. M. Alain Karnstädt, municipal, annonce qu'un préavis sera présenté au conseil en mars.

En ce qui concerne les pompiers, il y aura du changement : dès le 1^{er} janvier 2022, le major Christophe Burket succèdera au futur major retraité Denis Rosat, à la tête du Service de Défense Incendie et de Secours du Pays-d'Enhaut (SDISPE).

M^{me} Barbara Schopfer, municipale, signale que l'Office fédéral de l'environnement a accordé au Parc le label *Parc naturel régional*, pour la période 2022-2031, lui donnant accès aux financements de la Confédération. Une fête du Parc aura lieu le samedi 11 juin 2022 à Gruyères.

Le jeudi 9 décembre se déroulera à la Grande salle de Rossinière un forum sur la construction en bois local. Ce sera l'occasion de remettre le label *Bois suisse* à des entreprises et des constructions en bois s'engageant à valoriser le bois indigène.

Concernant les déchets, M. Antoine Martin informe que l'on pourra désormais acheter des sacs-poubelle officiels au magasin du Sapalet, à l'épicerie Valvini et auprès de l'administration communale. Il sera aussi possible de les payer par TWINT.

Pour faire suite aux discussions amorcées lors du dernier conseil autour des montants encaissés à la déchetterie, il précise qu'une taxe anticipée de recyclage est prélevée lors de l'achat d'appareils électriques ou électroniques, afin de financer une élimination écologique. Ils doivent ainsi être rapportés aux commerçants ou déposés dans un point de collecte officiel ou une déchetterie équipée pour les récupérer. Dans le canton, les organisations SENS eRecycling et SWICO viennent alors récupérer gratuitement lesdits appareils afin de les acheminer vers des entreprises spécialisées. Il n'est donc plus possible pour la Commune ou le DechPE de vendre des vignettes ou d'encaisser des taxes sur ces appareils. Il n'est de même pas possible de récupérer une partie de cette taxe facturée aux acheteurs.

Il précise enfin que les travaux sur l'alpage des Châtelards sont terminés.

6. Préavis n° 13/2021 : budget 2022

De l'introduction du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 13/2021, lu par son rapporteur, M. Hervé Martin, il ressort que la présentation d'un budget équilibré est un objectif de plus en plus difficile à atteindre. La marge de manœuvre est restreinte, les charges fixes sur la base de l'équivalent habitant péjorant énormément la comptabilité de la commune, vu que le point d'impôt (CHF 14 505.-) est très bas par rapport aux autres communes du Pays-d'Enhaut. Le budget 2022 soumis à l'approbation du conseil s'élève à CHF 2 876 071.00, avec un excédent de charges présumé de CHF 14 297.00, soit un bilan équilibré. Un résultat qui reste fragile, compte tenu des incertitudes telles que revenus fiscaux et péréquation intercommunale.

Le rapport étant riche en informations, le budget sera parcouru chapitre par chapitre et les commentaires de la commission lus au fur et à mesure.

Chapitre 1 : Administration générale

Compte 110.435 Recettes diverses et participation

Augmentation de CHF 10 000.- dans les revenus. Celle-ci est justifiée par le fait que la commune facture ses heures effectuées à INFRAROSS pour la facturation du chauffage aux citoyens raccordés.

Compte 150.365 Subventions et dons extraordinaires

Comme déjà annoncé lors du précédent conseil communal, la butte de tir est contaminée par des substances polluantes, soit du plomb et d'autres métaux lourds que l'on trouve dans les balles. Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués, des mesures doivent être prises afin d'assainir ce site. Le but est de diminuer les dangers que représentent ces substances polluantes pour les biens environnementaux que sont le sol et les eaux. Afin d'éviter ce type de pollution, des récupérateurs de balles doivent être installés sur les 10 cibles qui équipent la ligne de tir. Selon les articles 7 et 8 de l'ordonnance sur les installations, les Communes ont l'obligation d'entretenir et de renouveler les équipements de tir à leur charge. Aujourd'hui, le stand de Rossinière, propriétaire de l'Abbaye, est dit de stand de manifestation. Il n'est plus soumis aux tireurs astreints qui doivent effectuer leurs tirs obligatoires. Pour cette raison, la Municipalité a trouvé un accord avec la Société d'Abbaye afin de financer cette installation par un don, afin de garder ce patrimoine local en fonction. Ce qu'il faut savoir, c'est que le jour où le tir n'est plus pratiqué à Rossinière, il faudra dépolluer les terres. Des chiffres qui avoisineront le demi-million pour Rossinière. En posant ces récupérateurs, la Commune bénéficiera de subvention pour la dépollution des terres. Le montant à fonds perdu est de CHF 33 000.-. Il représente environ le 30 pour cent des coûts d'investissements.

La commission valide cette aide à la société d'Abbaye. Vu que ce don s'effectue par le budget et non un préavis, la commission encourage la Municipalité à participer au-delà de ce montant fictif (~50%), afin de s'assurer que le site soit protégé dans le futur et que la société d'Abbaye ne se mette en péril, avant d'arrêter son exploitation... et que la Commune ne doive assainir le sol !

Compte 180.352 Participation transport Bassin 6 (Riviera-Pays-d'Enhaut)

La forte augmentation est due aux transports des élèves par le train. En effet, les élèves du secondaire sont transportés par le rail le matin et en fin de journée alors que les plus jeunes continuent à prendre le bus. Les deux s'additionnent donc et la facture augmente...

M. André Schopfer demande des explications, car il ne comprend pas très bien les montants énoncés pour la dépollution de la butte de tir (CHF 500 000.- puis 30 000.-).

M. Jean-Pierre Neff rappelle qu'à Rossinière, selon l'étude effectuée, il n'est pas urgent de dépolluer la terre. Une telle dépollution coûterait environ CHF 500 000.-. Pour toucher la subvention de la Confédération, il n'est cependant plus possible de tirer dans la terre, ce qui rend obligatoire l'installation de récupérateurs de balles. Installation qui coûterait environ CHF 100 000.- et permettrait d'assainir la terre ultérieurement. La Commune participerait à la pose desdits récupérateurs par un don de CHF 33 000.- ou plus, selon la proposition de la commission.

M. Marc Michault demande en quoi consiste la dépollution, si l'on pourrait imaginer l'effectuer sous forme d'acte citoyen, comme pour les plantes invasives.

Notre syndic répond que la dépollution consistera à creuser et enlever la terre contaminée, afin de la mettre en décharge spécialisée, travail dévolu à des professionnels.

M. Flavien Marmillod s'enquiert des CHF 50 000.- mentionnés.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il s'agit d'un prêt sans intérêt à la Société d'Abbaye. Conformément à la convention qui sera établie, la Commune encaissera chaque année une somme par cartouche tirée, afin de réalimenter le fonds de réserve. Il précise ensuite que l'élimination des cartouches sera de la responsabilité de la société, répondant à une question de M. Fernand Dubuis.

Ce dernier, désirant aussi connaître le maître d'ouvrage des futurs travaux, M. le Syndic répond que ce sera la Société d'Abbaye, vu qu'elle est propriétaire des lieux.

Chapitre 2 : Finances

Compte 210.400 Impôt sur le revenu et la fortune

La commission relève que le revenu des impôts est très stable dans notre commune.

Compte 220.352 Alimentation du fond de péréquation financière

Compte 220.452 Revenu du fond de péréquation financière

Ces deux montants pour les acomptes 2022 sont donnés par l'Etat de Vaud. La commission rappelle et rend attentif que les chiffres de la péréquation sont significatifs de la santé financière de la commune...

Chapitre 3 : Domaines et bâtiments

Compte 320.352.1 Participation au déficit en forêts de protection

Attention, les forêts sont déficitaires sur toutes les coupes. Le budget des charges transmis par le GFPE était encore plus élevé à la base. La Municipalité a accepté un compromis exceptionnel que le comité du groupement forestier devra revoir pour les prochaines années. De plus notre Commune participe pour 48,6% selon les statuts. Nous devons être vigilants avec le GFPE afin que cela ne soit pas la fuite en avant !

Chapitre 4 : Travaux

Compte 430.314. Entretien des routes et chemins

M. Neff nous informe que seul l'entretien courant est prévu. Concernant la réfection du pont Rose-Marie, il fera l'objet d'un préavis courant 2022.

Compte 450.318.1 Enlèvement des déchets

Ce montant ne concerne pas seulement la tournée de ramassage mais aussi le transport de ces déchets à la SATOM.

Compte 450.434 Revenu des taxes ordures et sacs

Suite à la modification demandée concernant la gestion de l'incinérable à la déchetterie, nous remarquons que la vente des sacs-poubelle rouges s'envole !... la Municipalité a augmenté ses revenus dans ce sens.

Toutefois, concernant le ramassage du compost nous déplorons que la Commune ait investi la mise en place de ce système. En effet, aujourd'hui avec le recul, le seul bénéficiaire est la SATOM, car il n'y a aucun retour financier pour les communes qui ne livrent qu'un certain quota de kilos de compost.

Compte 470 Cours d'eau et digues

La commission s'interpelle sur le peu de montant budgétisé sur l'entretien de nos ruisseaux. Il ne faut pas négliger ceux-ci surtout avec l'augmentation des fortes pluies liées au dérèglement climatique. La subvention cantonale est toujours financièrement intéressante.

Faisant écho aux remarques de la commission et aux interrogations de M. Marc Michault concernant le système GastroVert, M. Antoine Martin explique que, pour bénéficier du rabais sur les ordures ménagères, il faut livrer à la SATOM dix kilos de déchets verts par habitant, par année ; et que ce quota minimum a été introduit après que les communes du Pays-d'Enhaut se soient dotées du système. Les trois municipaux en charge des déchets ont

ainsi décidé de faire front commun et de se défendre pour bénéficier du rabais alors promis, soit CHF 40.- sur la tonne d'ordures ménagères ; l'affaire est en cours.

Il est souligné que GastroVert est bien utile aux personnes n'ayant pas de compost ou de tas de fumier. Cela leur permet de diminuer le volume de déchets dans les sacs rouges. La Commune distribuera prochainement une information sur les déchets, en général. Il y sera aussi fait la promotion dudit système.

De nouvelles mesures ont été introduites à la déchetterie. M. Flavien Marmillod demande si l'on constate déjà des différences.

M. Antoine Martin répond que l'on voit beaucoup moins de grosses remorques de matériaux de construction. Les chiffres prévus au budget n'ont pas été revus à la baisse, car il a fallu embaucher plus de personnel. L'avenir nous dira plus précisément quel impact auront les changements mis en place.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes

Compte 580.313 Fournitures et nettoyage

La commune doit fournir un instrument de musique à la paroisse. Le coût total du relevage de l'orgue se monte à CHF 36 000.-. La paroisse a obtenu un don d'une fondation pour un montant de CHF 30 000.- Le solde incombe à la Commune.

Chapitre 6 : Police

Compte 610.351 Part à Gendarmerie et Police

Dans le cadre de la péréquation cantonale, un chapitre « facture policière » intervient. Celle-ci est donnée par le canton par le biais des acomptes 2022.

Chapitre 7 : Sécurité sociale

Compte 720.351 Part au canton/assistance sociale

C'est notre participation à la cohésion sociale du canton de Vaud. Celle-ci est également donnée par le canton par le biais des acomptes 2022.

Chapitre 8 : Services industriels

Comptes 810 Service des eaux

Nous rappelons que sur ce chapitre des Services Industriels, la commune n'a pas le droit de faire de bénéfice.

Comptes 820 Service énergie

Suite à la vente de notre centrale de chauffe à CAROSS, l'ensemble de la comptabilité est sorti des comptes communaux. Nous pouvons distinguer dans le tableau des amortissements que le solde à amortir est de CHF 1.- (pour garder un rappel).

Divers

La commission relève la qualité du tableau des amortissements détaillés avec report des numéros de comptes et relatifs aux numéros de préavis.

Il est également relevé d'ordre général que sur l'ensemble des associations et répartitions, il y a un problème d'identité et de gouvernance sur beaucoup de sujets !...

Conclusion

La lecture du budget 2022 en regard du budget 2021 et des comptes 2020 permet d'apprécier la grande stabilité des dépenses et la maîtrise des frais de fonctionnement de la Commune.

Elle met aussi en évidence l'augmentation graduelle de charges liées non-maitrisables ainsi que notre grande dépendance à la péréquation financière alors que les rentrées fiscales sont stables. La commission a le sentiment que la Municipalité de Rossinière fait de son mieux pour gérer le ménage communal de façon rationnelle et prudente, dans les domaines dans lesquels elle a encore la possibilité d'intervenir. La commission remercie M. Jean-Pierre Neff, syndic, pour ses explications précises et détaillées et, au vu de ce qui précède, propose d'adopter le préavis 13/2021 relatif au budget communal, tel que présenté.

M^{me} Fabienne Ziörjen, remarquant que l'on trouve le budget de l'ASIPE¹ dans les annexes, demande pourquoi il n'y a pas aussi celui de l'ARPAJE².

M^{me} Catherine Pilet, municipale, répond que tous les chiffres dudit budget ne sont pas publiables. Elle se renseigne cependant de ce qu'il serait faisable pour en présenter un extrait.

M. Marc Michault s'enquiert s'il serait possible d'obtenir le budget sous forme électronique à l'avenir.

M. Jean-Pierre Neff souligne que c'est un sujet sensible. Tant que le budget n'est pas accepté par le conseil et finalisé, pour des raisons de sécurité, la Commune s'en tient à un budget imprimé sur papier, afin d'éviter des « fuites » de chiffres erronés sur les réseaux sociaux par exemple. Une fois validé, le budget est transparent et distribué.

Sans autre question, le budget est adopté à l'unanimité et par vingt-huit voix.

Notre syndic remercie l'assemblée de sa confiance : le budget est en effet le fil rouge de l'année à venir. Maintenant qu'il a été validé, la Municipalité viendra devant le conseil avec des demandes de crédit, au mois de mars déjà.

7. Divers et propositions individuelles

Observant des tarifs de transport en augmentation constante dans les comptes de l'ASIPE, M. Flavien Marmillod encourage nos représentants à y rester attentifs.

M^{me} Catherine Pilet, précise alors que l'usage des transports publics n'augmente pas la facture. Elle fait remarquer que, comme la Commune investit en versant de l'argent à l'ASIPE, elle retouche sa part pour les transports par la péréquation. Dans la foulée, elle informe que ce n'est plus CarPostal qui effectuera les transports mais les Transports Publics du Chablais (TPC).

M. Jean-Pierre Neff ajoute que, concernant Mobilis, les Communes du Pays-d'Enhaut ont relancé l'étude, vu que nous sommes la seule région du canton à ne pas en bénéficier.

M^{me} Dorothée Ramel demande où on en est avec le Plan d'affectation communal³.

M. Jean-Pierre Neff explique que le PAcom dépend des plans directeurs régionaux, en ce qui concerne les zones artisanales et industrielles. La Commune espère cependant pouvoir

¹ Association scolaire intercommunale du Pays-d'Enhaut

² Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants

³ PAcom, anciennement PGA (Plan général d'affectation)

mettre à l'enquête son PAcom, hormis ces zones, en début d'année, afin de pouvoir régler les éventuelles oppositions, en attendant la validation du plan directeur régional.

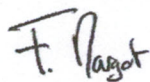
M^{me} Dorothée Ramel informe que le Noël de La Tine, organisé en général dans la forêt du Bochet, a été annulé cette année. Elle signale qu'un sapin sera installé à l'arrêt du bus et que tous les enfants du hameau seront invités à participer à sa décoration. Elle fait remarquer qu'ils sont actuellement une vingtaine à être scolarisés.

M. Jean-Pierre Neff souhaite aux unes et aux autres, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes de fin d'année. Toutes les personnes qui le désirent pourront poursuivre les discussions autour d'un vin chaud, au stand du Téléthon, devant le point I. Il relève enfin que c'est une joie, en cette période où nous nous sommes vus privés de bien des occasions de rencontre, de pouvoir terminer la séance par un repas, pour celles et ceux qui s'y sont inscrits.

La parole n'étant plus demandée, M. François Margot clôt le conseil. Il note la gravité des préoccupations qui reviennent actuellement sur l'avant de la scène, dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité. Notre planète atteint ses limites, on ne peut plus en faire fi : il devient urgent de réformer nos manières de produire, de consommer et d'échanger. Questions graves et complexes qui remettent en question nos notions de liberté et de solidarité. Dans nos sociétés inquiètes et fragilisées, de plus en plus divisées, le débat démocratique semble de plus en plus difficile et la confrontation des idées moins créatrice. Il s'agit cependant d'être éveillé et de construire le changement dans un monde d'incertitude. Il souligne alors l'importance de penser nos responsabilités au sein de nos institutions démocratiques, car elles sont garantes d'un débat public respectueux des droits et de l'expression de chacun. En Suisse, nous avons la chance de pouvoir exercer ces responsabilités de manière significative au niveau communal. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout ; avoir la vérité et la justice devant les yeux ne veut pas dire qu'on a raison tout seul : nous avons le devoir d'écouter et de débattre, de s'opposer avec créativité et respect, pour chercher les meilleures solutions.

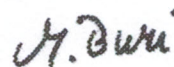
Pour conclure, il met en évidence l'état d'esprit constructif qui règne au sein de nos institutions communales, tant à la Municipalité qu'au Conseil communal. Il remercie les unes et les autres, les encourageant à le cultiver précieusement à l'avenir. A son tour, il adresse à chacune et chacun ses meilleurs vœux de santé. Il donne enfin rendez-vous à l'apéro.

Le Président



F. Margot

La Secrétaire



M. Buri

mettre à l'enquête son PAcom, hormis ces zones, en début d'année, afin de pouvoir régler les éventuelles oppositions, en attendant la validation du plan directeur régional.

M^{me} Dorothee Ramel informe que le Noël de La Tine, organisé en général dans la forêt du Brochet, a été annulé cette année. Elle signale qu'un sapin sera installé à l'arrêt du bus et que tous les enfants du hameau seront invités à participer à sa décoration. Elle fait remarquer qu'ils sont actuellement une vingtaine à être scolarisés.

M. Jean-Pierre Neff souhaite aux unes et aux autres, ainsi qu'à leurs familles, de belles fêtes de fin d'année. Toutes les personnes qui le désirent pourront poursuivre les discussions autour d'un vin chaud, au stand du Téléthon, devant le point I. Il relève enfin que c'est une joie, en cette période où nous nous sommes vus privés de bien des occasions de rencontre, de pouvoir terminer la séance par un repas, pour celles et ceux qui s'y sont inscrits.

La parole n'étant plus demandée, M. François Margot clôt le conseil. Il note la gravité des préoccupations qui reviennent actuellement sur l'avant de la scène, dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité. Notre planète atteint ses limites, on ne peut plus en faire fi : il devient urgent de réformer nos manières de produire, de consommer et d'échanger. Questions graves et complexes qui remettent en question nos notions de liberté et de solidarité. Dans nos sociétés inquiètes et fragilisées, de plus en plus divisées, le débat démocratique semble de plus en plus difficile et la confrontation des idées moins créatrice. Il s'agit cependant d'être éveillé et de construire le changement dans un monde d'incertitude. Il souligne alors l'importance de penser nos responsabilités au sein de nos institutions démocratiques, car elles sont garantes d'un débat public respectueux des droits et de l'expression de chacun. En Suisse, nous avons la chance de pouvoir exercer ces responsabilités de manière significative au niveau communal. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord sur tout ; avoir la vérité et la justice devant les yeux ne veut pas dire qu'on a raison tout seul : nous avons le devoir d'écouter et de débattre, de s'opposer avec créativité et respect, pour chercher les meilleures solutions.

Pour conclure, il met en évidence l'état d'esprit constructif qui règne au sein de nos institutions communales, tant à la Municipalité qu'au Conseil communal. Il remercie les unes et les autres, les encourageant à le cultiver précieusement à l'avenir. A son tour, il adresse à chacune et chacun ses meilleurs vœux de santé. Il donne enfin rendez-vous à l'apéro.

Le Président

F. Margot



La Secrétaire

M. Buri